

# Alerte aux professionnels

Face aux déclarations inquiétantes de différents membres du gouvernement en matière de politique sécuritaire le collectif national unitaire antidélation a décidé de relancer son activité.

En effet suite à différents rapports indiquant l'échec relatif de la loi sur la prévention de la délinquance nous avons assisté ces derniers mois à une série de déclarations gouvernementales annonçant la prise de nouvelles mesures :

1) Le 2 novembre 2009, le premier ministre, François FILLON, constatant la mauvaise application de la loi sur la prévention de la délinquance a mis en cause la résistance des travailleurs sociaux refusant de collaborer et a annoncé 21 mesures :

Renforcement des mesures concernant l'école : mise en place d'équipe mobile de sécurité, développement des internats de la "réussite", multiplication des fichiers ( base-élèves, sur l'absentéisme, sur les incidents, sur les performances scolaires )

Multiplication des installations de vidéosurveillance de la population et renforcement de la place de la sécurité sur les projets d'urbanisme.

Au plan social, renforcement de la surveillance des familles désignées comme responsables, avec incitation forte des maires à mettre en place le dispositif des conseils pour les droits et devoirs des familles (CDDF) et dans le cadre des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) volonté de voir se généraliser le partage d'informations entre police et travailleurs sociaux en multipliant notamment les intervenants en commissariats.

2) Le ministre de l'intérieur Brice HORTREFEUX a le même jour proposé que les préfets puissent se substituer et agir à la place des maires qui ne se saisissent pas des possibilités que leur offre la loi et imposer la mise en place de CDDF ou de caméras.

3) Dans les jours qui ont suivi, Christian ESTROSI a mis en place un couvre-feu pour les mineurs de moins de 13 ans dans la ville de NICE dont il est maire.

4) Michèle ALLIOT-MARIE ministre de la justice continue le démantèlement des principes de l'ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs et ses services travaille à la mise en place d'un code pénal des mineurs qui témoignerait de l'abandon définitif de la nécessaire approche éducative de ces problèmes.

5) Enfin à l'occasion de l'anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant le 20 novembre dernier, Nicolas SARKOZY par le biais d'un communiqué public suite à une rencontre avec différentes associations de protection de l'enfance a annoncé "l'amélioration de la transmission des informations préoccupantes prévue par la loi du 5 mars 2007 , pour éviter que le nomadisme de certaines familles ne leur permette d'échapper au contrôle et à la surveillance des services sociaux"

Cette déclaration a déjà suscité de nombreuses réactions ( ATD quart-monde, Collectif pas de délinquance, )

Une nouvelle fois se trouve ainsi mis en avant les conceptions qui se trouvaient dans le tristement célèbre rapport du député Jacques Alain BENISTI sur les familles en grande difficulté notamment d'origine étrangère.

A l'heure où la crise économique s'approfondit, où les difficultés sociales d'un nombre toujours plus croissant de personnes se développent, la réponse du gouvernement reste ainsi guidée par la stigmatisation de populations que l'on présente comme dangereuses, la tentative d'organiser le contrôle de celles-ci avec la constitution de véritables "casiers sociaux" que ce soit au titre de la prévention de la délinquance ou de la protection de l'enfance et le renforcement des mesures de répression.

La volonté d'instrumentaliser le travail social s'est heurté à une grosse résistance de la part des travailleurs sociaux attachés à leurs valeurs de soutien et d'accompagnement des personnes les plus fragiles et refusant de s'inscrire dans les logiques de délation.

L'existence du Collectif national unitaire de résistance à la délation (CNU) en témoigne.

Le gouvernement persiste dans ses projets liberticides.

Face à cette politique, Le CNU reprend son combat pour organiser et amplifier les résistances déjà existantes.

**CNU (SUD, FSU, CNT santé-social et collectivités territoriales, SNMPMI, Syndicat de la Magistrature, USP, collectif NRV)**

Contacts : Bruno Carrié 06 28 33 42 43

Fabienne Binot 06 83 20 48 07